

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
7 Janvier 1878.

## Chronique générale.

### LES PRIÈRES PUBLIQUES.

Conformément aux prescriptions de la loi constitutionnelle, M. Bardoux a dû adresser à NN. SS. les évêques pour leur demander des prières publiques aux approches de la nouvelle session parlementaire. Voici le texte de la circulaire envoyée aux évêques à ce sujet :

Versailles, le 24 décembre.

Monseigneur.

L'article 4<sup>er</sup> de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 porte que, chaque année, le dimanche qui suivra la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et dans les temples pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées.

D'après cette disposition, combinée avec le paragraphe 1<sup>er</sup> du même article, les prières publiques prescrites par la loi constitutionnelle devront avoir lieu le dimanche 13 janvier.

Je prie Votre Grandeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer, au ce qui la concerne, l'exécution de cette loi.

Agreez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes.

A. BARDOUX.

En même temps que M. Bardoux écrivait à NN. SS. les évêques, on nous assure que M. de Marcère et M. le général Borel ont adressé à un aux préfets, l'autre aux commandants militaires, des instructions pour

leur prescrire, conformément à la loi visée dans la circulaire Bardoux, l'assistance aux prières ordonnées en vertu de la Constitution.

La France annonce que plusieurs membres de la Chambre ont l'intention de déposer une proposition de loi relative aux tentatives de coup d'Etat.

Cette proposition serait ainsi conçue :

« L'article 228 du code de justice militaire est ainsi complété : Après le 1<sup>er</sup> paragraphe : « Est puni de mort tout militaire qui prend un commandement sans ordre ou motif légitime, ou qui le retient contre l'ordre de ses chefs. » »

« Ajouter : « Est puni de la peine des travaux publics tout militaire qui s'associe volontairement à un complot ou coup d'Etat ayant pour objet de changer par les armes la forme du gouvernement ou d'attenter à la représentation nationale. » »

« La tentative de coup d'Etat, alors même qu'elle n'a pas été suivie d'effet, est punie suivant les prescriptions du code pénal. » »

Quoiqu'en disent les journaux républicains, les fêtes du jour de l'an à Paris se sont passées avec beaucoup moins d'animation que d'habitude, et les petits marchands des baraques du boulevard, comme les marchands patentés des grands magasins, se plaignent du maigre produit de leur vente. « Beaucoup de promeneurs, écrit un correspondant, mais peu d'acheteurs. »

Il faut noter aussi que les soirées sont plus rares cette année que les années précédentes, et que les fournisseurs pour les plaisirs mondains de la capitale n'ont pas trouvé, dans l'événement politique du 13 décembre, un élément de prospérité.

Enfin, comme complément, voici qu'on s'occupe en ce moment, à l'Élysée, de l'organisation des bals officiels qui doivent avoir lieu avant le carême mais en même temps

on annonce qu'ils seront, cette année, moins somptueux et moins nombreux.

### MORT DU GÉNÉRAL LA MARMORA.

Une dépêche de Florence annonce que le général Alphonse La Marmora est mort samedi matin à Florence à neuf heures et demie.

La santé de cet illustre soldat était depuis longtemps ébranlée. Cependant une amélioration sensible s'était produite dans ces derniers temps, et il n'était pas facile de prévoir une fin aussi prochaine.

Le général La Marmora était une des plus grandes gloires du Piémont et de l'Italie.

Sa gloire a été associée à celle des armées françaises sur les champs de bataille de Crimée et d'Italie.

Le général avait beaucoup d'amis en France, et sa mort sera sincèrement regrettée.

Il n'a jamais cessé d'aimer la France, et il avait été grandement affligé de ses désastres.

Cet événement a une haute importance politique, car le général La Marmora exerçait encore en Italie une grande influence par ses mérites et par ses vertus.

L'Union parle en ces termes de l'illustre général.

« Le général Alphonse de La Marmora était un des principaux personnages de l'armée italienne. »

« Sa réputation date de la campagne de 1848 où il se distingua par une brillante valeur et des talents remarquables. En 1855, il fut chargé du commandement du corps piémontais envoyé en Crimée pour coopérer avec les armées anglo-françaises. »

« Pendant la campagne de 1859, il n'eut pas de service actif, il fut chargé d'un rôle plus important, en cumulant les deux portefeuilles de la guerre et de la marine, c'est-à-dire en assumant la responsabilité de l'organisation de toutes les forces militaires piémontaises. »

En 1866, il était le major général de l'armée italienne, et son rôle fut malheureux puisqu'il se fit battre à Custozza par l'archiduc Albert.

Peu de temps après, il quitta les affaires et consacra ses loisirs à un travail qui a eu un certain retentissement. Nous voulons parler du livre *Un poco più di luce*, dans lequel il discutait les causes et les préliminaires diplomatiques de cette campagne de 1866, et faisait peser sur le général Cialdini une grave responsabilité.

Le général La Marmora était né en 1804 ; il avait donc soixante-quatorze ans.

Chacun fête le premier jour de l'an à sa façon. Des goûts et des couleurs, il ne faut pas disputer. C'est sans doute en vertu de cet aphorisme philosophique que les radicaux de Marseille se sont donné le plaisir d'inaugurer l'année par des bacchanales fort démocratiques mais peu sociales.

Nous lisons dans le *Citoyen*, de Marseille :

« La solennité du jour de l'an a fourni à notre démocratie l'occasion de manifestations tumultueuses. »

Mardi, dès neuf heures du matin, les abords de l'Hôtel-de-Ville étaient littéralement encombrés par le personnel des anciens clubs et de la fine fleur des réunions démagogiques, soucieux déjà de préparer les nouvelles élections. La *Marseillaise* a fait, comme de juste, les frais de la journée, recueillant sur son passage une foule tumultueuse et désordonnée au milieu de laquelle reparaissent un grand nombre de ces figures sinistres qui ne se montrent qu'aux mauvais jours.

La préfecture n'était pas moins encombrée que l'Hôtel-de-Ville. Les diverses sociétés, prétendues lyriques, sont arrivées successivement devant l'Hôtel, accompagnées d'une foule exaltée, hurlant à tue-tête leur chant favori que ces musiques jouaient.

Quelques agents placés devant l'entrée de la Préfecture, à seule fin de favoriser l'accès aux fonctionnaires qui venaient

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### LES AVENTURES

#### D'UN COLON ALGERIEN.

(Suite.)

Dans les premières on devine dans l'ombre, et fumant sa pipe ou se bourrant le nez de tabac à priser, un indigène, généralement un juif, reconnaissable à son turban noir, à quelque chose d'indéfinissable, d'insaisissable dans sa physionomie, qui retient l'empreinte des continuelles appréhensions que lui causaient les procédés des anciens maîtres du pays dont ils venaient pomper le numéraire.

Les marchandises sont peu étalées ; il faut les deviner sous les enveloppes où elles sont constamment ensevelies.

Dans les autres boutiques, ouvriers et patrons, assis à l'orientale ou debout, mais s'arrangeant pour occuper le moins d'espace possible, cousent, tréfilent, battent la fer, l'argent et l'or, déchirent les viandes, les font frire ou rôtir sous les yeux

et sous le nez des passants. Puis de distance en distance des ruelles viennent aboutir à cette matresse artère où se pressent piétons et cavaliers, étourdis de perpétuels « Baalik ! baalik ! » (Gare ! gare !)

Bienheureux encore quant ils ne se croisent pas avec quelque chariot campagnard qui oblige les cavaliers à se réfugier dans la ruelle la plus voisine, et les piétons à se blottir contre les boutiques, à les envahir pour ne pas être renversés.

Le spahi avait occupé un emploi de chaouch, garçon de bureau, à la sous-direction de l'intérieur, aujourd'hui la préfecture ; il avait une teinture des formes administratives et parlait avec respect de ses connaissances en cette matière.

Maintenant que son vendeur est mort, avait-il dit à Thomas, tu n'as plus de nouvel acte à passer avec lui ; il faut présenter ton titre aux domaines et en demander la reconnaissance. Mais nous irons d'abord faire la déclaration de la mort d'Hadj-Mohammed.

Sitôt donc que Thomas eut attaché ses bêtes dans le foudouk, il suivit son guide au bureau de police.

Au nom de Thomas Saucerot, l'employé eut une réminiscence, regarda attentivement son interlocuteur, fouilla dans un carton, remua des papiers, fit un signe à son chaouch qui saisit par derrière le pauvre colon, le poussa hors de la salle, et,

sans daigner répondre à aucune de ses exclamations, le livra à deux gendarmes qui le menèrent à la prison, où il fut reçu avec les égards dus à un meurtrier depuis longtemps attendu.

Thomas, en s'entendant qualifier de la sorte, se croyait accusé de la mort d'Hadj-Mohammed et prenait à témoin de son innocence Dieu et le spahi, on ne l'écoutait pas.

Huit jours s'écoulèrent avant qu'il commençât à percer ce mystère.

Il était arrêté comme coupable de l'attaque nocturne dont lui-même avait failli être victime cinq ou six ans auparavant.

L'Arabe, et non le Maltais, qui l'avait suivi dans l'ombre lorsqu'il cherchait un abri pour la nuit, et qui croyait l'avoir tué, avait été blessé dans le premier moment de la lutte, et, craignant l'œil de la justice, il avait pris les devants pour lui donner le change.

Il avait raconté que c'était Thomas qui, le sachant porteur d'une bourse bien garnie, l'avait attiré dans un guet-apens où il aurait succombé sans la protection du prophète. Et, pour preuve, il montrait sa blessure, et les deux ânes et les deux barils d'eau-de-vie ; mais il cachait soigneusement la longue sacoché de cuir enlevée à Thomas.

C'est évident, avait dit la police ; si cet Arabe était le coupable, il se serait tu, il aurait gardé les ânes et les barils ; il ne se dépouillerait pas ainsi

du produit de son crime.

Il ne fut pas difficile à Thomas de prouver, par de nombreux témoins, par de nombreuses pièces, et notamment par la date de l'acte passé entre lui et Hadj-Mohammed, qu'il ne s'était jamais éloigné beaucoup du théâtre de son prétendu crime, ce qu'il eût certainement fait s'il en avait eu la conscience chargée.

Il sortit de prison après un délai d'un peu moins de six mois.

Il avait dépensé tout son argent, perdu ses ânes, ses peaux, son grain ; il ne lui restait que Pluton qui l'avait fidèlement attendu, recherchant sa nourriture dans les rues et venant s'étendre, chaque soir, à la porte de la prison.

Il lui fallait de l'argent pour regagner sa ferme.

On lui indiqua un agent d'affaires. Il lui présenta son titre, et, comme complément de preuve de sa solvabilité, il lui vanta l'état de ses cultures, enfla un peu le nombre de ses moutons.

L'agent d'affaires prit force notes d'après l'acte, puis le rendit en prévenant Thomas ébahi que cet écrit, ne contenant ni prix de vente stipulé d'une manière précise, ni terme fixe pour la durée de l'association, était sans valeur légale, et que par suite le habous dont avait joui Hadj-Mohammed était bien et dûment dévolu aux domaines.

Il ajouta, toutefois, que les troupeaux n'étant pas compris dans ledit habous, il consentait, par

Présenter leurs hommages au préfet de la République, ont été débordés, et bientôt le vestibule et la cour d'honneur furent envahis par la populace qui criait : Vive la République ! et hurlait de nouveau le refrain du « sang impur. » Les fonctionnaires, qui surveillaient en grand uniforme, ne pouvaient plus pénétrer dans l'intérieur de l'hôtel ; les soldats avaient été invités à enlever la baïonnette de leurs fusils. On demandait le préfet sur l'air des *Lampions*.

Les réceptions étant terminées à l'hôtel-de-Ville, la municipalité s'est formée en cortège pour commencer ses visites. Par suite d'ordres supérieurs donnés, dit-on, la veille, la marche de notre autorité locale s'est faite à pied, sans aucun des accompagnements qui la faisaient, l'an passé, ressembler à une parade foraine.

Arrivé à la Cannebière, le cortège, qui était déjà fort entouré, s'est grossi d'une forte colonne massée, qui l'attendait à l'angle de la rue Beauvau. C'est avec beaucoup de peine que la municipalité a pu se frayer un passage.

Nous ne relaterons pas ici les discours prononcés qui, de part et d'autre, ne contiennent rien de remarquable, et dans lesquels il n'est question que de l'ordre et de la prospérité des affaires sous les institutions républicaines.

Plusieurs des fonctionnaires, qui venaient de rendre visite au préfet, ont été, à leur sortie, brutalisés dans la cohue ; quant aux ecclésiastiques, ils ont été hués. Les événements n'ont pas encore assez marché pour qu'on en fasse des otages.

Toulouse a eu aussi son carnaval républicain, à l'occasion de la réinstallation de l'ancien conseil municipal.

Ayant à sa droite le préfet et à sa gauche les adjoints, le nouveau maire, M. Abelot, a daigné se montrer au balcon du Capitole et prononcer un discours qui est allé se perdre dans le bruit des pétards, les cris de : Vive la République ! et les accents de la *Marseillaise*.

Des troubles plus sérieux ont éclaté à Baixas, près de Rivesaltes. La population a tenu assiégés, dans une maison, deux gendarmes qui venaient d'opérer une arrestation. Une brigade de gendarmerie a été envoyée de Perpignan pour rétablir l'ordre.

A Genas, les républicains ont placé dans la salle de la mairie le buste de la Marianne. L'adjoint de Genas s'est mis à la tête du cortège, composé de deux cents personnes environ, et précédé du buste de la République, a fait le tour de la place au chant de la *Marseillaise*.

A Montauban, une centaine de sans-culottes ont accompagné le nouveau préfet, M. Devoucoux, de la gare à la préfecture, en chantant dans les rues la *Marseillaise*, en provoquant la population paisible par leurs cris et leurs menaces.

Elle commence bien « l'ère nouvelle de prospérité » que M. Dufaure et de Marcère nous annonçaient dernièrement du haut de la tribune. Allons, la « pacification des esprits » est en bonne voie, et les vainqueurs du 14 décembre sont en train de

prouver, comme deux et deux font quatre, que le « péril radical n'est qu'une invention ridicule. »

On cause beaucoup au Havre, depuis quelques jours, d'une lettre circulaire envoyée à leurs clients par les médecins de cette ville. Il ne s'agit de rien moins que d'une menace de grève de la part des docteurs, qui annoncent une élévation dans le tarif de leurs honoraires. Désormais, toute visite demandée d'urgence ou à heure fixe sera payée au prix d'une visite double, et toute visite de nuit sera taxée suivant les classes établies : 10 fr., 15 fr. et 20 fr.

Cette exorbitante prétention, dit le *Havre*, a été accueillie par un *tolle* général.

Le chiffre des condamnés à mort pour la France, en 1877, s'élève à 53. Il y a eu 15 exécutions.

## Etranger.

ANGLETERRE. — Voici le texte de la partie du discours de lord Carnarvon, relative aux affaires d'Orient, et que nous avons signalé dans notre dernier numéro :

« Je ne suis pas surpris qu'une réunion d'hommes qui représente comme vous des intérêts aussi considérables se préoccupe d'une question qui, en ce moment, est présente à tous les esprits, et se montre désireuse d'obtenir tous les renseignements que je puis lui fournir. Comme de juste, ainsi qu'un de vos orateurs l'a donné à entendre, la question serait plus efficacement posée à mon noble ami, lord Derby, qui pourrait répondre avec une compétence plus grande. Mais l'affaire est si sérieuse, que tout ministre, à mon avis, doit accepter une demande de cette nature, et sera heureux, si la chose est possible, d'y faire une réponse rassurante.

Les circonstances ont changé, comme cela arrive toujours en temps de guerre, mais matériellement je ne crois pas qu'il y ait une bien grande modification depuis l'époque où lord Derby adressait au Foreign Office à une députation qui s'était rendue auprès de lui, dans les derniers jours de novembre, une réponse qui, étant fort rassurante, fut accueillie avec satisfaction. Quoique Plewna soit tombé depuis, comme toute personne un peu au courant pouvait s'y attendre, je ne vois pas que cela ait matériellement changé la situation, et, par conséquent, notre attitude demeure la même : vigilante en ce qui concerne tous les intérêts réels de l'Angleterre, amicale à l'égard des autres nations, et neutre vis-à-vis des belligérants. Quoique nous ne soyons pas préparés à soutenir les intérêts de la Turquie comme les nôtres, nous sommes cependant, d'autre part, résolus aujourd'hui, comme dès le commencement, à faire entendre no-

tre voix dans le règlement de cette question, lorsque l'heure de la régler aura sonné.

Un des orateurs a fait allusion à une démarche qui a été faite la semaine dernière, démarche fort importante sans nul doute. Nous n'avons pas, comme on l'a supposé, offert notre médiation et encore moins notre intervention dans le sens ordinaire du mot, mais nous avons transmis les ouvertures de paix adressées par l'un des belligérants à l'autre. J'ai entendu quelques-uns de mes amis apprécier avec mécontentement la réponse que la communication de ces propositions a provoquée. Eh bien ! quel que soit le point de vue auquel les gens d'opinions les plus diverses envisagent le résultat de cette démarche, je suis complètement en désaccord avec l'idée qu'il y ait eu le moindre affront ou la moindre insulte pour l'Angleterre dans tout cela. Supposer pareille chose me paraît tout à fait déraisonnable et dénué de fondement, et puisque je suis allé aussi loin, je m'empresse d'ajouter que je crois qu'il y a de graves dangers en ce moment des deux côtés. D'une part, j'espère que dans ce pays nous ne nous laisserons pas entraîner à des craintes exagérées au sujet du prétendu honneur et des intérêts de l'Angleterre.

Dans toutes les transactions que cette affaire a provoquées, je n'ai jamais entendu, pas plus que d'autres, dire ni même murmurer une parole contre l'honneur de la Grande-Bretagne ; et en ce qui concerne les intérêts anglais, nous serons aussi soigneux que qui que ce soit au monde en traitant un sujet aussi positivement important, de bien discerner les intérêts réels et majeurs de ceux qui ne sont que secondaires ; d'un autre côté, j'espère sincèrement que le gouvernement et le peuple russes se souviendront qu'un certain nombre de questions qui surgissent ne sont pas de celles qui peuvent être réglées par les deux belligérants seulement. Elles concernent des intérêts européens ; et en notre qualité de membres de la famille européenne, nous ne seulement nous avons le droit d'être entendus sur ce point, mais encore il est extrêmement important que nous ayons voix distincte dans le règlement définitif. Personnellement, je ne vois aucune difficulté à concilier ces deux intérêts, pourvu que des deux côtés on y mette des ménagements raisonnables et de la modération.

Beaucoup d'entre nous, ici présents, sont assez âgés pour se souvenir de la déclaration de guerre de la Crimée. Nous pouvons nous rappeler comment la Russie, d'une part, par erreur, et notre pays par une surexcitation exagérée de l'autre, se lancèrent dans cette guerre. Je crains que bien peu de personnes, en jetant un regard en arrière sur cette guerre, y trouvent un motif de satisfaction, et j'ai la confiance que personne dans ce pays n'est assez fou pour désirer qu'elle se renouvelle. Nous avons, je crois, une garantie à cet égard, c'est que l'expérience de cette époque n'a été perdue ni pour l'Angleterre ni pour la Russie, et qu'il existe, surtout dans le monde commercial que vous représentez, une opinion plus calme et plus raisonnée qui est dispo-

sée à envisager les choses comme elles sont, et n'entend pas qu'on prenne des mesures à l'aventure.

Si vous me demandez, messieurs, mon sentiment à cet égard, je vous répondrai qu'il n'y a pas de fraction de la société anglaise aussi capable de tenir la balance de la raison, dans des temps comme les nôtres, que le monde commercial, parce que ce monde est mieux à même d'apprécier les résultats de la paix et de la guerre. Il n'est pas qui soit plus sensible aux maux de la guerre ; il n'est pas qui souffrirait plus sérieusement de la rupture de la paix.

Maintenant je vous dirai que l'Angleterre n'a pas seulement des intérêts en Orient, mais sur bien des points de son vaste empire. Or, je vous assure que nous défendrons, comme nous avons toujours désiré défendre, l'honneur et la dignité de notre pays, et j'espère que nous ne ferons jamais rien qui puisse provoquer l'inquiétude, et que nous ne laisserons pas croire que nous considérons la diplomatie tellement épuisée, même dans nos temps critiques et difficiles, qu'elle soit absolument incapable d'amener une solution pacifique.

## Guerre d'Orient.

Les Russes se sont emparés de Sophia samedi matin, 5 janvier. La nouvelle est arrivée en même temps de Bucharest et de Constantinople ; elle est donc officielle. D'après le télégramme ottoman, les Russes n'auraient pas rencontré de résistance, ce qui prouverait que les Turcs, renonçant à défendre la ville et craignant un blocus, l'ont évacuée.

Nous constatons que l'hiver n'arrête pas les opérations militaires. Les Russes ont franchi les Balkans d'Etropol malgré deux mètres de neige, ils ont forcé les Turcs à leur abandonner Sophia, rien ne semble pouvoir maintenant entraver leur marche sur Andrinople. Il n'y a plus pour la Porte à compter sur les rigueurs de la saison, puisque ses adversaires bravent le froid et les neiges en hommes habitués à des hivers plus terribles.

Elle ne peut compter, pour arrêter leurs progrès, que sur le manque d'approvisionnement. La crue du Danube et les glaçons que le fleuve charrie ont rompu les ponts ; et par conséquent rendu impossible toute communication avec la Roumanie.

L'approvisionnement de l'armée russe ne peut plus être fait que par les magasins de Tirnova, de Plewna, de Nicopolis, etc., et les Russes en ont établi de suffisants depuis six mois qu'ils occupent la province, ou bien par la frontière serbe. Ce dernier moyen serait le plus long ; car les convois auraient à traverser un pays montagneux par des routes difficiles et à franchir une distance considérable.

Toutefois, nous devons reconnaître que la marche des Russes, quoiqu'arrêtée, n'est pas arrêtée jusqu'ici, et qu'on peut conclure qu'ils ne craignent pas le manque de provi-

pur intérêt pour un brave travailleur, à lui prêter cent francs contre un billet de cent dix francs à quatre-vingt-dix jours.

Enfin il donna à entendre que, malgré la nullité de l'acte, il pourrait encore s'accommoder du marabout, à ses risques et périls, pour un millier de francs, les cent dix francs du billet compris.

Les cent francs tentaient Thomas, et il les accepta ; mais il ne voulut pas entendre parler de céder ses droits sur les dix djébdas.

L'agent d'affaires eut beau lui expliquer combien un plaideur ordinaire a de chances contre lui dans une lutte avec l'administration, tandis qu'un plaideur habile, très-habile et très-fourmi de patience et d'argent a quelque chance d'avoir raison de ce rude adversaire, il persista dans son refus.

— Vous avez tort, lui dit-on.

— C'est ce que nous verrons ! répondit-il énergiquement, en montant dans la diligence avec Pluton.

Il se sentait des écus dans sa poche et n'osait plus affronter les mauvaises rencontres.

De plus, il était pressé d'arriver chez lui. Il lui semblait qu'une fois sur sa terre personne n'oserait la lui disputer.

Cependant il ne faisait pas que de réfléchir à ce que lui avait dit l'agent d'affaires : si par hasard cet homme avait raison, qu'allait-il devenir, lui Thomas, avec une mère, une sœur, un beau-frère

et peut-être une troupe de petits neveux sur les bras ?

Hélas ! et qu'étaient devenus cette mère, cette sœur, ce beau-frère, ces neveux, depuis le temps qu'arrivé à Philipppeville, ils erraient peut-être à l'aventure, ne le trouvant nulle part ?

Cette pensée le bouleversait. Pluton, couché sur ses pieds dans le fond de la voiture, ne pouvait fermer l'œil, tant il était incessamment rémué, dérangé, hurré.

Thomas arrivait à gesticuler d'une façon très-génante. Le voyageur qui lui faisait vis-à-vis, un homme d'un certain âge, ne put se défendre de lui adresser quelques observations.

— On serait agité pour moins ! s'écria Thomas. Et il se mit à raconter l'histoire de son acte de vente, celle de ses barils d'eau-de-vie et de ses six mois de prison, celle aussi de sa lettre à sa mère, et celle de Pluton, à commencer par leur première rencontre sur le bâtiment venant de France.

La voiture était pleine. Les six autres voyageurs, entassés dans cette ancienne patache, exportée de France pour cause de vétusté firent chorus avec l'indignation du pauvre garçon que tant de sympathies apaisèrent.

Chacun profita de l'occasion pour faire le récit de ses griels personnels, sous prétexte de consoler son voisin.

Les oreilles durent tinter au gouverneur général et à toutes les autorités civiles et militaires.

Le monsieur d'un certain âge fut le seul qui ne se laissa aller à aucune exclamation ni réclamation, et quand Thomas quitta la voiture à l'entrée du sentier qui conduisait au marabout d'Hadj-Mohammed, il lui dit :

— Ne désespérez de rien ; les colons tels que vous sont de ceux qui doivent réussir.

Ces mots firent à Thomas l'effet d'une banalité ; il ne répondit rien, siffla son chien et partit.

A mesure qu'il approchait de chez lui, il se sentait renaître.

S'il avait rencontré sa mère ou sa sœur venant joyeusement au-devant de lui, il n'en aurait pas été étonné.

Il secouait ses inquiétudes de même que l'homme qui se réveille d'un pénible cauchemar secoué ses dernières terreurs.

Rien ne se présenta à lui ; pas même les gens du cheik à qui Hadj-Mohammed avait confié la garde de son bien.

Un silence profond régnait autour du marabout. Il n'y avait pas de trace de troupeau ; les cultures étaient mortes, le gourbi était ouvert et dévalisé ; plus de charrue, plus de bèches, plus de chariot, plus rien, pas même un bout de corde qui pût faire un licou.

Thomas s'assit et pleura.

— Suis-je ou non un homme ? s'écria-t-il avec une énergie sauvage. N'y aura-t-il donc de justice pour moi que celle qui se trompe et opprime ? C'est ce que nous allons voir.

Il réveilla, du bout de son bâton, le malheureux Pluton, et il courut au douar : il n'existait plus.

La tribu avait levé ses tentes pour descendre dans la plaine de Philipppeville.

Tel fut du moins le renseignement donné par un Arabe d'une autre tribu qui gardait les débris de l'ancien campement, bouts de bois, lambeaux d'étoffes, tristes épaves de la misère en tout pays.

— Eh bien, je vais à Philipppeville ! J'irai au bout du monde s'il le faut pour me faire rendre justice ! dit Thomas.

— (A suivre.)

## Théâtre de Saumur.

Le grand succès du Théâtre-Français.

Grand drame de Victor HUGO, de l'Académie Française.

Par des artistes de Paris sous la direction de M. A.-M. DREANO.

— (A suivre.)

— (A suivre.)

— (A suivre.)

sions, et que leurs précautions sont prises à cet égard.  
 La prise de Sophia leur ouvre la Roumélie et prépare la chute de Nisch, qui ne peut plus maintenant être ravitaillée. Reste à savoir si la Porte se croit hors d'état de continuer la lutte et si elle voudra demander la suspension d'armes, comme l'a proposé en son nom l'Angleterre ? Ses lignes de défense ne sont pas encore tombées au pouvoir du vainqueur.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Elections municipales de Saumur du 6 JANVIER 1878.

Électeurs inscrits,	3,024
Votants,	1,634
Majorité nécessaire pour être élu,	818
Abstentions,	1,390
Ont été élus :	
MM.	
1. Abellard,	1,443 voix
2. Lecoy,	1,377
3. Perdriau,	1,364
4. Poitou,	1,339
5. Bodin,	1,327
6. Poitevin,	1,326
7. Combier,	1,326
8. Roustaux,	1,325
9. Gauron,	1,304
10. Guédon,	1,276
11. Terrien,	1,275
12. Neveu, Elie,	1,263
13. Boret,	1,263
14. Bouilly,	1,258
15. Coulon,	1,208
16. Malo,	1,190
17. Guiot,	1,165
18. Deschamps,	1,116
19. Considérant,	1,048
20. Jacob,	1,022
21. Jardin,	1,010
22. Georges Labiche,	983
23. Girandier,	975
24. Goulet,	944
25. Le Blaye,	906

25 candidats sur 27 sont donc nommés, et il n'y aura plus à revenir dimanche que pour deux conseillers, à moins que nos trois honorables concitoyens, MM. Le Blaye, Labiche et Goulet, qui s'étaient déjà désistés de toute candidature, ne persistent dans leur désistement.

Quoiqu'il arrive, les conservateurs n'auront rien à faire pour le second tour de scrutin.

Les candidats qui ont réuni le plus de suffrages se présentent ensuite dans l'ordre suivant :

MM.	
Bonneau,	749 voix
Luard,	738
Gratien, Armand,	658
Rossel,	630
Salmon-Dorgigné,	547
Milon,	512
Garreau-Moulard,	434

Ainsi que nous le pressentions, la liste conservatrice que nous avions reçue samedi n'a pu obtenir l'adhésion de tous ceux de nos concitoyens dont les noms y figuraient. Cette liste avait été arrêtée à la dernière heure, et il n'avait pas été possible aux promoteurs de faire les pas et démarches nécessaires pour obtenir le consentement de tous. Aussi n'a-t-il été ni imprimé ni distribué de bulletins. Quoi qu'il en soit, les noms que nous avons publiés ont été très-chaleureusement accueillis, et au dépouillement on a trouvé dans l'urne bon

nombre de bulletins manuscrits qui n'étaient que la copie de la liste donnée par l'*Echo Saumurois*.

C'est de bonne augure pour l'avenir. MM. Laumonier, notaire, et Renou, docteur-médecin, nous ont écrit hier qu'ils déclinaient toute candidature et qu'ils regrettaient de n'avoir pu prévenir en temps opportun les électeurs qui leur ont donné leurs suffrages.

A ceux de nos concitoyens dont les noms figuraient sur la liste républicaine et sur la liste du comité démocratique, et qui, d'après leurs lettres que nous avons insérées samedi, ont refusé toute candidature, il faut encore ajouter MM. Le Blaye, Bonneau, Luard, Goupille et Martin jeune.

Les listes républicaines ont donc reçu huit refus : ceux de MM. Robineau, Goulet, Georges Labiche, Le Blaye, Bonneau, Luard, Goupille et Martin jeune.

Voici la composition de deux listes de candidats qui ont été distribuées en ville vendredi et samedi :

**Première liste.**  
 MM. Abellard, conseiller sortant ; Bodin, id. ; Boret, id. ; Bouilly, propriétaire ; Combier, conseiller sortant ; Coulon, id. ; Deschamps, id. ; Garreau, id. ; Gauron, id. ; Goulet, courtier de commerce ; Goupil, négociant ; Gratien Armand, propriétaire ; Guesdon, conseiller sortant ; Guiot, conducteur des ponts-et-chaussées ; Labiche, agent d'assurances ; Lecoy, maire, conseiller sortant ; Malo, capitaine retraité ; Martin jeune, négociant ; Milon, libraire ; Neveu Elie, négociant ; Perdriau, ancien pharmacien ; Poitevin, conseiller sortant ; Poitou, id. ; Rossel, id. ; Roustaux, id. ; Salmon-Dorgigné, négociant ; Terrien, conseiller sortant.

Après le désistement de MM. Goulet, Goupil, Labiche et Martin jeune, ces noms ont été remplacés par ceux de MM. Jardin, Considérant, Girandier et Jacob.

**Deuxième liste.**  
 Candidats du comité républicain démocratique : MM. Abellard, conseiller municipal sortant ; Bodin, id. ; Bonneau, id. ; Boret, id. ; Combier, id. ; Considérant, id. ; Coulon, id. ; Deschamps, id. ; Gauron, id. ; Guédon, id. ; Jacob, id. ; Lecoy, id. ; Poitevin, id. ; Poitou, id. ; Roustaux, id. ; Terrien, id. ; Bouilly, propriétaire, rue d'Orléans ; Girandier, propriétaire, jardinier ; Goulet, courtier de commerce ; Guiot, conducteur des ponts-et-chaussées ; Jardin, négociant ; Labiche, Georges, agent d'assurances ; Le Blaye, notaire, ancien conseiller ; Luard, chapelier, id. ; Malot, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur ; Neveu, Elie, commerçant ; Perdriau, propriétaire, ancien conseiller.

A la dernière heure, nous recevons la lettre suivante :

« Saumur, 7 janvier 1878.  
 Monsieur le Rédacteur,  
 J'ai appris aujourd'hui que j'avais été élu hier membre du Conseil municipal de la ville de Saumur.  
 Je viens d'adresser ma démission à M. le Maire.  
 Je n'en remercie pas moins mes concitoyens des nombreux suffrages dont ils ont bien voulu m'honorer.  
 Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.  
 G. LABICHE,  
 82, rue d'Orléans. »

La révision des listes électorales a lieu, chaque année, du 1<sup>er</sup> au 10 janvier.

Les rectifications seront opérées du 10 au 14. Jusqu'au 3 février, les intéressés pourront présenter des réclamations à la mairie de leur commune.

Enfin, le 31 mars, les listes devront être définitivement closes.

Nous invitons les habitants de notre ville qui remplissent les conditions voulues et qui ne sont pas inscrits sur les listes actuelles, à se présenter, sans retard, à la Mairie, pour justifier de leurs droits.

La loi du 30 novembre 1875 ayant maintenu la distinction entre l'électorat municipal et l'électorat politique, il existe toujours deux listes distinctes : la liste des électeurs municipaux, et la liste complémentaire des électeurs politiques. La première est dressée conformément à la loi du 7 juillet 1874 ; la seconde, en exécution du décret organique du 2 février 1852.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Etat civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 1877.

#### NAISSANCES.

Le 1<sup>er</sup>. — Anselme Bouchet, à l'Hospice.  
 Le 3. — Louis Peltier, Grand rue.  
 Le 8. — Paul Léger, à l'Hospice. — Gabriel-Victor Bodin, rue Saint-Nicolas.  
 Le 9. — Paul-Gustave-René Portmann, rue Saint-Nicolas.  
 Le 11. — Pierre Lespinasse, rue de Fenet.  
 Le 12. — Blanche-Françoise Ansquer, rue de la Fidélité.  
 Le 13. — Louis-Félix Aury, rue Saint-Nicolas. — Jeanne-Céline-Marie Petiteau, rue Bodin.  
 Le 16. — Lodiska Champ, rue de Fenet. — Marie-Antoinette Champ, rue de Fenet.  
 Le 21. — Marcolin Gazeau, rue des Moulins.  
 Le 22. — Marie Buffet, rue Duplessis-Mornay. — Augustine-Adèle-Louise Jourdan, rue de l'Hôtel-Dieu.  
 Le 24. — Eugène-Victor Blandin, rue de la Visitation. — Gabrielle-Fernande Albre, rue de l'Hôtel-Dieu.  
 Le 25. — Georges Raynault, rue du Portail-Louis.  
 Le 27. — Anne-Jeanne Billy, rue Nationale. — Gilbert-Auguste Billy, rue Nationale.  
 Le 28. — Marie-Louise Bouzier, Grand-rue.  
 Le 30. — Hermance Chartrain, rue de Fenet.  
 Le 31. — Antonin Coudert, place du Petit-Thouars.

#### MARIAGES.

Le 12. — Vincent Gané, journalier, a épousé Léontine-Virginie Le Clairche, chapelière, tous deux de Saumur.  
 Le 15. — Pierre Jomain, jardinier fleuriste, a épousé Marie Ribot, sans profession, tous deux de Saumur.  
 Le 17. — Jean Chambal, domestique, a épousé Augustine Forest, domestique, tous deux de Saumur.  
 Le 27. — Charles-Lucien Sauton, marchand ferrant, a épousé Eulalie-Célestine Espinasse, tous deux de Saumur. — Auguste-Isidore Angeneau, ferblantier, de Savigny (Indre-et-Loire), a épousé Marie-Louise Beauvilain, domestique, de Saumur.  
 Le 31. — Edmond Naples, ferblantier (veuf), a épousé Léontine-Joséphine Tendon, sans profession, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

Le 4. — Clémentine Bellanger, 7 mois, rue de l'Hôtel-Dieu.  
 Le 5. — Victoire Turpin, journalière, 70 ans, veuve Louis Magé, à l'Hospice.  
 Le 8. — Marie-Azeline Dufour, sans profession, 24 ans, épouse Charles Forestier, Grand-rue.  
 Le 10. — Jean Guichard, pêcheur, 76 ans, à l'Hospice.  
 Le 12. — Christine-Joséphine Mariage, sans profession, 77 ans, épouse Jacques Schou, rue Saint-Nicolas. — Jacques-Louis

Gourdineau, journalier, 74 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Pierre Catinat, épiciier, 41 ans, rue de Rouen.  
 Le 14. — Antoinette-Louise Menard, lingère, 75 ans, épouse Louis Corbineau, rue de Fenet. — Louis Bouvet, cultivateur, 72 ans, à l'Hospice.  
 Le 15. — Valentine-Léonie-Pauline-Lucie Charrou, 3 ans, rue Saint-Nicolas.  
 Le 18. — Jacques L'Hermite, armurier, 74 ans, rue Saint-Jean.  
 Le 20. — Louise Bouteaux, marchande de légumes, 80 ans, à l'Hospice.  
 Le 21. — Louis Pomerai, journalier, à l'Hospice.  
 Le 24. — Eloiise Bouchard, 7 ans, route de Varrains.  
 Le 25. — Anne Guerat, sans profession, 89 ans, veuve Jean Breton, rue de la Visitation.  
 Le 28. — Rachel Renouvel, chapelière, 40 ans, veuve Joseph Roquet, à l'Hospice.  
 Le 29. — Anne-Jeanne Billy, 2 jours, rue Nationale. — Angélique Lavoy, rentière, 74 ans, veuve André, rue de la Guéule-du-Loup.  
 Le 30. — Rosalie Cordier, sans profession, 73 ans, veuve Joseph Renaire, rue du Petit-Maure. — Louise Rocher, journalière, 74 ans, veuve Louis Bauge, à l'Hospice.  
 Le 31. — Blanche Grosleau, 2 ans, rue des Capucins.

### Préfecture du département de la Vienne.

#### ADJUDICATION

DE DIVERSES FOURNITURES POUR LA COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE.

Le 12 janvier 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, à Poitiers, salle ordinaire des adjudications, à l'adjudication de fournitures pour les vivres et les divers services de la Colonie agricole de Saint-Hilaire.

Chacune des fournitures devra être soumissionnée à part et sera adjugée isolément.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Préfecture de la Vienne ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

Alphonse Karr, l'infatigable écrivain qui a publié de si intéressantes relations sur Nice, Saint-Raphaël et Sainte-Adresse, vient de faire paraître chez Calmann Lévy un nouveau volume intitulé : *Notes de voyage d'un Casanier*. Cette fois, il nous transporte au milieu des enchantements de l'Italie. Le lecteur n'y perd rien : ni le tour pittoresque du récit, ni ces observations fines, ni ces traits spirituels et tout ce charmant humour qui ont fait le succès des précédents ouvrages d'Alphonse Karr.

### L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

fr. Informations financières. Causerie financière. Bourses de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et Co**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

**Injection Brou et Capsules Ricard.**

(Voir aux annonces).

**Rob Boyveau-Laffeur.** — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces).

Plus de **HERNIES** guérison radicale. 50 ans de succès. Preuves fr.

M. Goussard-Simon, à Saumur (Indre-et-Loire), attaché.

**Aux ASTHMATIQUES**

L'Oppression, guérison assurée par le traitement de M. AUBREY, médecin-pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loire). 16 ans de succès, des milliers de cures. Brochure gratis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

